

PRÉFÈTE DU LOIRET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant

Une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement

Projet présenté par Orléans Métropole pour une autorisation environnementale sur le renouvellement d'autorisation de rejet des eaux pluviales pour le Parc Technologique d'Orléans-Charbonnière sur les communes de Boigny-sur-Bionne, Marigny-les-Usages et Saint-Jean-de-Braye.

Par arrêté préfectoral du 17 janvier 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 15 jours, est prescrite du mardi 20 février au mardi 5 mars 2024 inclus.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Un commissaire-enquêteur, M. Bruno DENTAN a été désigné par le Tribunal administratif d'Orléans.

Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Boigny-sur-Bionne.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'incidence environnementale, est consultable :

- sur support papier en mairies de Boigny-sur-Bionne, Marigny-les-Usages et Saint-Jean-de-Braye.
- sur le site internet de la préfecture du Loiret : www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des mairies mentionnées.

Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises au Commissaire-enquêteur et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus ;

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Boigny-sur-Bionne à l'attention de M. le Commissaire-enquêteur ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le Commissaire-enquêteur recevra les observations du public en mairie de Boigny-sur-Bionne, Marigny-les-Usages et Saint-Jean-de-Braye, selon l'agenda suivant :

MAIRIES	DATES	HEURES
BOIGNY-SUR-BIONNE (siège de l'enquête)	Mardi 20 février 2024	14h00 à 17h00
	Mardi 5 mars 2024	14h00 à 17h00
MARIGNY-LES-USAGES	Mercredi 28 février 2024	8h30 à 12h00
SAINT-JEAN-DE-BRAYE	Jedi 22 février	8h45 à 12h00

Dès réception du rapport et des conclusions du Commissaire-enquêteur, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairie et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Orléans Métropole – M. Bernois – jean-charles.bernois@orleans-metropole.fr